

L'encadrement de l'hébergement de courte durée : un processus en cours

À La Pêche comme ailleurs, l'hébergement de courte durée de type AirBnb suscite bien des débats. Toutefois, que l'on soit pour ou contre, ce type d'hébergement ne disparaîtra pas. Il faut donc l'encadrer.

Pourquoi vouloir encadrer l'hébergement de courte durée?

Si la question de l'hébergement de courte durée est actuellement à l'étude, c'est que, d'une part, la Municipalité de La Pêche est une destination touristique. C'est surtout, d'autre part, que ce mode d'hébergement devenu très populaire soulève plusieurs enjeux. Parmi ceux-ci, des inquiétudes concernant la tranquillité et la sécurité des voisinages, le respect des normes en matière d'eau potable et d'eaux usées, la concurrence à l'offre de logements à long terme et aux établissements d'hébergement commerciaux classiques, pour ne nommer que ceux-là. La nouveauté de ce type d'hébergement fait en sorte qu'il génère certains enjeux qui n'existaient pas auparavant et on note, ici comme ailleurs, un certain flou quant à la manière de l'encadrer. La mission que s'est donnée la Municipalité consiste à trouver une façon harmonieuse d'assurer le développement de ce secteur qui est important pour notre économie locale, tout en préservant le nécessaire équilibre entre intérêts économiques, bien commun et protection de l'environnement.

Comment prévoit-on procéder?

La Municipalité compte adopter un règlement. Par contre, cela ne se fera pas en criant lapin. Pourquoi? Parce que les défis promettent d'être nombreux puisque le règlement doit, pour être efficace, être assez simple pour s'appliquer de manière universelle à l'échelle de la Municipalité, tout en étant assez rigoureux pour améliorer la majorité des enjeux. Il faut aussi savoir que pour s'assurer que tout est fait selon les prescriptions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et en toute transparence, le processus d'adoption d'un règlement se décline en plusieurs étapes (voir encadré).

Où en est-on?

La Municipalité a publié récemment une mise en contexte pour décrire la situation actuelle et définir des notions importantes: que considère-t-on comme de l'hébergement touristique, au sens de la loi provinciale? Quelles sont les obligations des municipalités en relation avec la Loi sur les établissements d'hébergement touristique? Quels sont les enjeux de l'hébergement touristique, et quels sont les pouvoirs et les obligations de la Municipalité en matière de réglementation des usages? Quels sont, aussi, les impacts de la location de courte durée sur l'économie locale, sur le maintien et le développement de logements abordables, et sur l'équité en matière de fiscalité provinciale et municipale?

Cette mise en contexte a permis d'élaborer un document de travail présentant une version préliminaire d'un projet de règlement qui devrait permettre d'améliorer la majorité des enjeux. Ces deux documents sont accessibles dans la page d'accueil du site Web de la Municipalité (Actualité du 11 janvier 2019) ou en personne à la réception de nos bureaux.

La démarche amorcée se fonde sur deux piliers: d'une part, l'utilisation de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour introduire une nouvelle classe d'usage, celle de Résidences de tourisme, et, d'autre part, la modification du Règlement de zonage pour introduire des conditions préalables à l'exercice de cette nouvelle classe d'usage. Le document de travail intitulé Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 03-429 et ses amendements (Résidences de tourisme et Location de courte durée) a été déposé le 17 décembre dernier. La modification envisagée ajouterait aux définitions du règlement celles établissant ce qui constitue un établissement d'hébergement touristique, ainsi qu'une classe d'usage spécifique intitulée Location de courte durée (définie comme la location de 31 jours et moins). En assimilant cette classe d'usage à un mode d'hébergement commercial, le propriétaire / exploitant de l'immeuble concerné aurait l'obligation d'obtenir de la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) un certificat d'occupation pour un usage non résidentiel, et de respecter les restrictions rattachées à cet usage. Si l'on sait qu'au 28 novembre 2018, il existait dans la Municipalité 34 établissements d'hébergement touristique enregistrés auprès de la CITQ, contre 152 établissements répertoriés sur des plates formes de type Airbnb, on comprendra l'importance de cette modification. Les restrictions liées à cette classe d'usage, pour un propriétaire devant obtenir un tel certificat d'occupation, concernent notamment le respect de la réglementation sur la paix, le bon ordre et les nuisances, les installations septiques, le nombre maximal d'occupants, les espaces de stationnement, les normes de sécurité incendie, la quiétude et la paix pour le voisinage, etc.

Quelles sont les prochaines étapes? La Municipalité souhaite continuer de mener ce projet en concertation avec le milieu, comme elle l'a fait jusqu'à maintenant. Une séance spéciale d'information / de consultation est prévue pour permettre à tous de poursuivre le dialogue et pour nous permettre de recueillir les commentaires et suggestions qui orienteront la suite du processus. La consultation publique aura lieu le 19 février 2019 à 19h à la salle Desjardins du Complexe sportif La Pêche (aréna), situé au 20, chemin Raphaël, à Sainte-Cécile-de-Masham. N'hésitez pas à prendre connaissance de la mise en contexte et du document de travail pour vous y préparer.

LE PROCESSUS D'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL

- > Dépôt d'une version préliminaire
- > Consultation
- > Adoption du premier projet de règlement
- > Assemblée publique de consultation
- > Adoption du deuxième projet de règlement
- > Validation et mise en application

CONSULTATION PUBLIQUE

**SUR
LA LOCATION DE
COURTE DURÉE
LE
MARDI 19 FÉVRIER 2019
À 19 H
À LA SALLE DESJARDINS DU
COMPLEXE SPORTIF LA PÊCHE
20, CHEMIN RAPHAËL**



Conseil municipal

- Guillaume Lamoureux**
maire
819 456-2161, poste 2270
g.lamoureux@villelapeche.qc.ca
- Réjean Desjardins**
quartier 1
819 456-2590
r.desjardins@villelapeche.qc.ca
- Michel Gervais**
quartier 2
819 456-3746
m.gervais@villelapeche.qc.ca
- Francis Beausoleil**
quartier 3
819 360-9350
f.beausoleil@villelapeche.qc.ca
- Carolane Larocque**
quartier 4
819 209-7338
c.larocque@villelapeche.qc.ca
- Pamela Ross**
quartier 5
613 794-4778
p.ross@villelapeche.qc.ca
- Claude Giroux**
quartier 6
819 459-1344
c.giroux@villelapeche.qc.ca
- Richard Gervais**
quartier 7
819 635-2608
r.gervais@villelapeche.qc.ca

Rédactrice en chef : Evelyne Kayoungaha
Rédactrice: Danièle Morisset
Production : Lexis Média
Distribution : Postes Canada
Renseignements : Service des communications, Municipalité de La Pêche
1, route Principale Ouest, La Pêche (Québec) J0X 2W0
Tél. : 819 456-2161
Site Internet : www.villelapeche.qc.ca
Courriel : bulletin@villelapeche.qc.ca
ISSN 1911-7787 (imprimé-bilingue),
ISSN 1911-7795 (en ligne-français),
ISSN 1911-7809 (online-english)



MESSAGES DES SERVICES MUNICIPAUX

RECEVOIR SON COMPTE DE TAXES EN VERSION BILINGUE, C'EST POSSIBLE!

La Municipalité souhaite informer les citoyens qu'ils peuvent obtenir leur compte de taxes en version française ou bilingue. La langue sélectionnée par défaut pour l'impression du compte de taxes est le français. Si vous désirez recevoir votre compte de taxes en version bilingue, veuillez communiquer avec le bureau de la Municipalité par téléphone au 819 456-2161, poste 0, ou par courriel à reception@villelapeche.qc.ca.

Le Service des finances et de la taxation

DEMANDE D'ENTRETIEN POUR CHEMIN PRIVÉ

Vous résidez sur un chemin privé et souhaitez faire entretenir le chemin par la Municipalité durant la saison estivale? Veuillez noter que, selon le règlement 15-690, Règlement concernant l'entretien des chemins privés, la date limite pour faire votre demande d'entretien à la Municipalité est le 1^{er} mars. Pour présenter une demande, veuillez remplir formulaire prévu à cet effet disponible au bureau municipal. Vous pouvez consulter le règlement 15-690 qui renferme toutes les informations liées à cette procédure sous l'onglet «Municipalité/Règlements».

Le Service des travaux publics

CONSULTEZ LES DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES EN LIGNE AVANT LA SÉANCE DU CONSEIL

Dans un souci constant de transparence et pour encourager la participation citoyenne aux affaires municipales, la Municipalité désire informer la population qu'elle affiche désormais sur son site Web les demandes de dérogation mineure au règlement de zonage 03-429 tout au moins quinze jours avant la date de la séance ordinaire à laquelle elles seront examinées. Pour rappel, la dérogation mineure est une mesure exceptionnelle par laquelle le conseil municipal peut autoriser la réalisation (ou la régularisation) de travaux qui ne sont pas conformes à la réglementation en vigueur. En affichant les demandes de dérogation mineure sur son site Web, la Municipalité permet à toute personne intéressée d'en prendre connaissance à l'avance et, ainsi de pouvoir se présenter à la séance du conseil si elle a des questions à poser ou des commentaires ou une opinion à formuler.

Ces avis publics seront publiés sur la page de la séance ordinaire au cours de laquelle ils seront traités, sous l'onglet Municipalité / Conseil municipal / Séance du conseil. C'est sur cette même page que sont publiés l'ordre du jour et le projet de procès-verbal le vendredi précédent la rencontre du conseil, ainsi qu'un résumé de quelques décisions importantes par la suite.

Vous pouvez également consulter l'article complet intitulé La demande de dérogation mineure : pourquoi et comment? sur le site Web municipal, à l'adresse

<http://villelapeche.qc.ca/fr/services-municipaux/urbanisme-et-environnement/urbanisme/demande-de-derogation-mineure/>.

Le Service de l'urbanisme

DE PETITS GESTES POUR FACILITER LES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT

Saviez-vous qu'il existe un règlement municipal qui interdit d'entasser, d'accumuler, de déposer, de pousser ou de souffler de la neige dans la partie de la rue destinée à la circulation automobile ainsi que sur les trottoirs entretenus par la Municipalité? L'objectif recherché est de rendre les rues plus sécuritaires par l'absence d'amoncellements de neige devant les habitations et commerces, évitant ainsi les risques d'accident. Cela permet également de réduire la quantité de neige transportée par les véhicules municipaux.

Toujours pour faciliter les opérations de déneigement et selon la réglementation, rappelez-vous qu'il est important de déposer vos bacs de poubelle et de recyclage devant votre entrée aux abords de la rue, et non dans la rue, le jour de la collecte. Cela permettra également d'éviter les dégâts causés par des ordures entraînées par les véhicules de déneigement.

Finalement, n'oubliez pas qu'il est aussi interdit de stationner des véhicules dans les rues de minuit à 7h du matin, du 15 novembre au 1^{er} avril.

Le Service des travaux publics

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Février 2019						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28		

Mars 2019						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24/31	25	26	27	28	29	30

RECYCLAGE

ORDURES

Vous souhaitez vous procurer le calendrier municipal 2019? Consultez la liste des endroits où il est disponible, publiée sur notre site Internet, sous la rubrique «Services Municipaux / Travaux publics / Ordures et recyclage ou appelez-nous au 819 456-2161, poste 0.

LIRE L'INFO LA PÊCHE EN LIGNE

Saviez-vous que l'Info La Pêche est disponible en ligne au format PDF, parfait pour les résidents saisonniers qui souhaitent se tenir au courant comme pour les résidents permanents qui voudraient tout simplement retrouver un article déjà paru. Après chaque parution, la version électronique est mise en ligne et accessible pour consultation, téléchargement ou impression sous l'onglet Services Municipaux / Communications / Info La Pêche. Vous pouvez y retrouver tous les numéros des dernières années.



Le Service des communications

SALON EXPO HABITAT OUTAOUAIS 2019

La Municipalité de La Pêche aura un kiosque promotionnel au prochain Salon Expo Habitat qui se déroulera du 8 au 10 mars 2019 au Hilton Lac-Leamy. Le salon Expo Habitat est le plus grand événement en habitation de l'Outaouais et attire chaque année des milliers de visiteurs. La Municipalité y participe pour faire la promotion de son territoire et répondre aux questions des visiteurs. Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez communiquer avec nous par téléphone, au 819 456-2161, poste 2221, ou par courriel à l'adresse suivante : reception@villelapeche.qc.ca.

METTEZ LA SÉCURITÉ DE VOTRE CÔTÉ

C'est le temps de l'année où la pelle devient le meilleur ami de l'homme, et le déneigement, une routine quasi-quotidienne. Mais à part les entrées, qu'y a-t-il d'autre à dégager de toute accumulation de neige?

- les issues de secours : les fenêtres, balcons, sorties du sous-sol sont autant de moyens secondaires pour sortir rapidement d'un bâtiment en cas d'urgence, et même pour s'abriter en cas d'incendie (balcons, terrasses). Il est alors conseillé de les nettoyer jusqu'à la rue. Souvenez-vous que ces issues représentent également des accès pour les services d'urgence. Par ailleurs, gardez à l'esprit que la présence de glace peut empêcher les portes et fenêtres de fonctionner correctement. Il faut donc toujours s'assurer que rien ne les bloque.

- La toiture de la maison : en cas d'accumulation exceptionnelle, il est recommandé de déneiger la toiture pour éviter d'éventuels dommages à votre maison et les risques pour la sécurité des personnes. Pour plus d'informations sur la façon de déneiger le toit de sa maison en toute sécurité ou pour trouver des professionnels qualifiés, consultez les excellents conseils de la Régie du bâtiment.



Le Service de sécurité incendie



Grenier des Collines – Calendrier 2019

Magasin-partage (Farm Point)

La mission du Grenier des Collines est d'assurer la sécurité alimentaire des personnes dans le besoin sur le territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais. Afin d'offrir un service de proximité au sein de la MRC, le Grenier se déplace une fois par mois dans différents points de services. Pour les secteurs de La Pêche et Chelsea, le magasin-partage (épicerie à rabais) se tiendra au 331, chemin de la Rivière dans le secteur de Farm Point aux dates suivantes: 15 février, 14 mars, 12 avril, 10 mai, 7 juin, 5 juillet, 9 août, 30 août, 27 septembre, 22 novembre et 13 décembre (paniers de Noël).

Le magasin est ouvert de 10h30 à 12h00 et vous devez apporter vos sacs et vos documents:

1. Preuve de résidence et d'enfants à charge
2. Preuve de revenus actuels pour chaque membre de la famille
3. Pièce d'identité avec photo

De plus, vous devez prévoir une contribution de 5\$ pour chaque membre de la famille.

Renseignements: 819 457-1010 ou 1 888 457-6426 ou legrenierdescollines@bellnet.ca

Carnaval de Rupert (8-9 février)

Youth Welfare Association of Rupert (YWAR)

L'association YWAR vous invite à son carnaval d'hiver annuel qui se tiendra au centre communautaire de Rupert (24, chemin Shouldice) les 8 et 9 février prochains. Il y aura des activités pour toute la famille. Pour tout renseignement, allez à www.YWAR.ca ou voyez nos annonces dans le journal Low Down.

Exposition d'art juvénile – Invitation aux artistes

La quatrième exposition d'art juvénile annuelle (Artistes de chez nous: la nouvelle génération), organisée par des jeunes de notre localité et des membres de Biblio Wakefield Library, sera présentée en avril à la bibliothèque de Wakefield, et ce sera l'occasion de faire valoir la passion artistique et la créativité de nos jeunes artistes. Tous les artistes de La Pêche âgés de moins de 21 ans sont invités à soumettre une œuvre d'art. Les œuvres doivent mesurer moins de 1,20 m (4 pieds) dans toutes leurs dimensions et ne peuvent peser plus de 6,8 kg (15 lb). Nous demandons à chaque artiste de ne soumettre qu'une seule réalisation. Toute œuvre sera digne de considération. Toutefois, s'il le faut, les commissaires de l'exposition se réservent le droit de limiter le nombre d'œuvres qui seront exposées. Pour tout renseignement et pour réserver une place, veuillez communiquer avec Lisa ou Talia (yea.eaj@gmail.com). Vous pouvez aussi vous présenter à la bibliothèque de Wakefield pour leur laisser un message.

Centre communautaire de Ste-Sophie d'Aldfield

Invitation spéciale pour l'hiver

Pour permettre aux familles de profiter pleinement de la patinoire et d'un endroit où se réchauffer, le centre communautaire sera ouvert toutes les fins de semaine de 13h à 16h, si le temps le permet, de janvier jusqu'au début mars. Afin de vous assurer encore plus de plaisir, nous aurons aussi du bon chocolat chaud! Bienvenue à tous et renseignez-vous sur les heures d'ouverture de la patinoire et les annulations! Pour tout renseignement, veuillez communiquer avec Audrey Gauthier au 819 456-3074.

Centre communautaire de Ste-Sophie d'Aldfield

Carnaval d'hiver – 23 février

Le 23 février, venez passer une super journée en plein air avec nous au centre communautaire! Plusieurs activités sont prévues pour amuser les familles:

sculpture sur neige, glissades, patinage et tours de calèche. Nous vous attendons en grand nombre et tous sont les bienvenus! Pour tout autre renseignement concernant les activités familiales, veuillez communiquer avec Audrey Gauthier au 819 456-3074.

Centre Wakefield-La Pêche: Activité-bénéfice (Voulez-vous coucher avec la Fondation de santé des Collines)

Cette année, le thème de notre deuxième mascarade annuelle est «Rêve éveillé» et nous vous invitons à vous costumer! Les portes ouvriront à 19h pour vous permettre de prendre un cocktail; à 20h30, les participants, en costumes extravagants et regroupés en équipes, défilent au rythme de la musique jouée par le disque-jockey One Night Stann. Pré-vente des billets au Centre Wakefield-La Pêche: 20\$

Quand: le vendredi 15 février à 19 h.

Où: Centre Wakefield-La Pêche, 38 chemin de la Vallée-de-Wakefield

Renseignements: Chrissy Shannon, 613 552-6712 ou chrsshannon@gmail.com

Initiative mondiale pour la protection des forêts (La Pêche)

Plantation 2019

L'association La Pêche Global Forest Initiative vous invite à participer à la plantation d'arbres prévue ce printemps. Les dates de plantation seront publiées plus tard. Vous pouvez nous transmettre votre adresse courriel à lapecheglobalforest@gmail.com et nous vous tiendrons au courant, ou appeler au 819 456-2886. L'association La Pêche Global Forest Initiative est une association à but non lucratif d'envergure municipale chapeauté par des citoyens. L'objectif de cette association est d'intervenir en matière de changements climatiques et de forêts en décroissance en plantant annuellement des micro-forêts d'espèces indigènes sur le territoire de la municipalité de La Pêche. Les arbres nous approvisionnent en oxygène, fournissent nourriture et abri aux animaux, assainissent le sol et les cours d'eau et absorbent des tonnes de pollution causée par le carbone. Ils font partie intégrante de notre écosystème et constituent un élément essentiel pour la santé de notre planète. Nous invitons tous les résidents de La Pêche à faire cause commune avec nous.

Table autonome des aînés des Collines (TAAC)

Activités pour les proches aidants

Service de répit: La TAAC offre divers services aux proches aidants de la grande région des Collines, dont un service de répit professionnel et chaleureux pour seulement 5\$ l'heure (pour un minimum de 3 heures). N'hésitez pas à y faire appel!

Cafés-rencontres: les proches aidants peuvent aussi prendre part à des cafés-rencontres où ils ont l'occasion d'échanger sur leur réalité dans une ambiance de respect et de chaleur humaine. Les prochaines rencontres auront lieu aux dates et aux endroits suivants:

Le mardi 12 février, de 13h à 15h au 17, chemin du Manoir (salle Marcel-Périard, à côté de la bibliothèque) à Perkins;

Le jeudi 14 février (la Saint-Valentin), de 13h30 à 15h30 au 9, chemin Passe-Partout (CLSC) à Ste-Cécile-de-Masham;

Le lundi 25 février, de 13h à 15h au 32, rue des Saules (salle de quilles de La Lièvre) à Notre-Dame-de-la-Salette.

Conférence de Nadine Bergevin - Les habitudes saines de la vie

Quand: le mardi 5 février, de 13h30 à 15h30

Où: 1694, Montée de la Source (nos bureaux) à Cantley
Renseignements et inscription: Josué Jude Carrier, 819 457-9191, poste 242 ou 1 855 662-4637, sosprochesaidants@gmail.com.

Cette rencontre vise à aider les proches aidants à reconnaître et satisfaire leurs besoins, malgré leur situation physiquement et psychologiquement exigeante. Prenez cette bonne résolution du nouvel an: allez au-devant de vos besoins et accordez-vous la priorité, dans le respect de soi et la gratitude.

Transcollines – Chauffeurs bénévoles demandés

Transcollines est à la recherche de chauffeurs bénévoles pouvant transporter des usagers de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, dans leur propre véhicule. Veuillez noter que les frais de déplacement, de repas et de stationnement seront remboursés par Transcollines (le remboursement des frais n'est pas imposable). Contribuer à la qualité de vie des résidents de la MRC des Collines-de-l'Outaouais en devenant chauffeur bénévole, c'est valorisant!

Renseignements: par téléphone, au 819 456-1114, par courriel à info@transcollines.ca ou en personne au 5, route Principale Ouest, La Pêche.

Club d'âge d'or Les bons amis de Masham

Souper de Saint-Valentin

Le samedi 9 février aura lieu le souper de Saint-Valentin du Club Les bons amis de Masham. Le souper aura lieu à la salle Desjardins du Complexe sportif La Pêche situé au 20, chemin Raphaël, dans le secteur Ste-Cécile-de-Masham. Il y aura une soirée dansante avec musique, et de la danse en ligne pendant les pauses. Le coût est de 16\$ pour les membres et de 21\$ pour les non-membres. Bienvenue à tous!

YWAR – Patinoire au Centre communautaire de Rupert – Cantine

La cantine de la patinoire de Rupert sera ouverte aux heures suivantes:

Mercredis: 15 h à 18 h / Vendredis: 14 h à 16 h 30; 19 h à 21 h / Samedis: 12 h à 16 h; 18 h à 21 h / Dimanches: 12 h à 18 h

Directives pour les annonces

Pour annoncer les activités de votre organisme, veuillez envoyer votre texte dans un fichier Word à l'adresse bulletin@villelapeche.qc.ca, présenté si possible comme suit:

Titre de l'événement

(2-3 lignes présentant l'événement)

Quand: xxx **Où:** xxx **Coût:** xxx

Renseignements: personne-ressource et numéro de téléphone et (ou) adresse courriel, site Web (s'il y a lieu)

Veuillez noter que les textes seront acceptés selon le principe du **premier arrivé, premier servi**. SVP respecter une limite de 3 annonces maximum par organisme pour donner la chance à tous. Les annonces d'événements et d'activités auront priorité sur les autres types d'annonces.

Prochaines tombées:

mars: 7 fév.
avril: 7 mars



PL 122 ET 155 :

LES NOUVEAUX POUVOIRS DES MUNICIPALITÉS EN FISCALITÉ ET FINANCES

Avec l'entrée en vigueur des projets de loi 122 et 155, respectivement adoptés le 15 juin 2017 et le 18 avril 2018, qui visent à reconnaître les municipalités comme des gouvernements de proximité et de fait, à leur attribuer plus de pouvoirs, certains changements ont un impact direct sur la gestion des affaires municipales. Ils touchent notamment la gouvernance (dont les règles sur l'adjudication des contrats municipaux- cet élément fera l'objet d'un article prochainement), l'aménagement du territoire, la fiscalité et les finances municipales, le développement économique, la transparence et l'information aux citoyens. Toutefois, il est important de noter que certains de ces changements constituent des options que chaque municipalité doit analyser et adopter en fonction de son contexte.

Au chapitre de la fiscalité et des finances, les modifications ont pour but la simplification des règles sur l'impôt foncier et la diversification potentielle des sources de revenus municipaux. Elles se traduisent par :

- Une révision des règles de fixation des taux de taxes foncières et un élargissement du pouvoir de fixer des taux de taxe non résidentiels différents: les taux de taxes par catégorie sont établis à partir du taux de base plutôt

qu'à partir du taux global de taxation, qui était une mesure du fardeau fiscal supporté par l'ensemble des immeubles imposable d'une municipalité ;

- Un pouvoir général de taxation et un pouvoir d'imposer des redevances réglementaires: imposition de taxes sur des terres occupées par le gouvernement provincial sur le territoire de la municipalité ;
- Le pouvoir de fixer un taux supérieur pour toute tranche de la base d'imposition qui dépasse 500 000\$ pour les droits sur les mutations immobilières.

D'ailleurs, à propos de ce dernier point, le conseil municipal a adopté récemment le règlement 19-780 fixant le taux du droit de mutation applicable à ces transferts. Ainsi, pour toute transaction immobilière d'une valeur de plus de 500 000\$, les taux se présentent comme suit :

- 500 000\$ à 749 999,99\$: 2%
- 750 000\$ à 999 999,99\$: 2,5%
- 1 000 000\$ et plus : 3%

LE CONSEIL DE DÉCEMBRE, EN BREF

Calendrier des séances du conseil pour l'année 2019

L'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil municipal doit établir un calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année avant le début de celle-ci.

Par cette résolution, le conseil municipal adopte le calendrier ci-après pour ses séances ordinaires de 2019 qui se dérouleront, sauf avis contraire, les premiers lundis du mois à la salle Desjardins du Complexe sportif La Pêche (20, chemin Raphaël) :

7 janvier 2019	2 juillet 2019 (mardi)
4 février 2019	5 août 2019
4 mars 2019	3 septembre 2019 (mardi)
1 ^{er} avril 2019	7 octobre 2019
6 mai 2019	4 novembre 2019
3 juin 2019	2 décembre 2019

Maintien des services destinés aux francophones de l'Ontario

À la suite de la décision du gouvernement de l'Ontario de couper des services aux francophones de l'Ontario qu'il assimile à une des minorités culturelles

de la province (reniant ainsi la notion des peuples fondateurs), les maires et conseillers réunis au sein de l'Association française des municipalités de l'Ontario souhaitent qu'il revienne sur sa décision.

Par cette résolution, le conseil municipal exprime sa solidarité aux membres des conseils municipaux francophones de l'Ontario et demande au premier ministre de l'Ontario de revenir sur sa décision en rétablissant les services coupés. Il demande également aux gouvernements du Québec et du Canada de continuer à soutenir autant la cause que les communautés franco-ontariennes.

Soutien financier – Gestion et entretien de patinoires extérieures

Pour la saison 2018-2019, l'organisme Youth Welfare Association of Rupert, l'Association récréative de Wakefield ainsi que le Centre communautaire Sainte-Sophie d'Aldfield ont chacun déposé une demande de soutien financier pour la gestion et l'entretien de la patinoire extérieure de leur secteur.

Au conseil suivant, le soutien à la patinoire du Lac-des-Loups a été approuvé.

Par cette résolution, le conseil municipal autorise le versement du soutien financier demandé à chacun de ces organismes communautaires, conditionnel à l'approbation du rapport financier complet des organismes pour l'année 2017.

OPÉRATIONS D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE

À la suite de plusieurs événements climatiques ayant entraîné des pannes de courant dans notre municipalité en juillet 2018, Hydro-Québec a procédé à une analyse des lignes alimentant l'ensemble du territoire de la municipalité. Les secteurs de Duclos, de Sainte-Cécile-de-Masham et du Lac-des-Loups ont fait l'objet à cette occasion d'une attention particulière.

Cette étude a permis de détecter certaines problématiques qu'Hydro-Québec s'est employé à corriger. Les secteurs ciblés par l'analyse ont été patrouillés les 3 et 14 août dernier afin d'établir un plan d'action qui se définit comme suit :

> Plan d'action en maîtrise de la végétation

Le 17 août dernier, de l'élagage a été réalisé dans les secteurs jugés problématiques. Cela s'ajoute aux opérations d'élagage et de déboisement qui étaient déjà en cours sur la ligne WAK 235 (La Pêche), notamment dans les secteurs du Lac Sinclair et du chemin Cléo-Fournier. Également, Hydro-Québec a procédé à l'abattage de 882 arbres sur l'ensemble de la ligne.

> Plan d'action – travaux sur le réseau

Hydro-Québec a veillé à télécommander trois disjoncteurs et à ajouter un coupe-circuit sur la ligne WAK 235. Grâce aux patrouilles effectuées, Hydro-Québec a identifié une portée (espace entre deux poteaux) qui nécessitait des travaux de remise en conformité. La date estimée de fin des travaux était décembre 2018.

L'ensemble de ces actions visent à diminuer les pannes ainsi que leur durée.

En cas de panne, consultez la carte des pannes sur le site Web de Hydro-Québec pour vérifier si elle y est signalée et l'heure prévue de rétablissement du service. Si la panne ne figure pas sur la carte, communiquez avec Hydro-Québec en composant le 1 800 790-2424.

